



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, les bons réflexes pour votre assurance santé.

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER
D'UNE COUVERTURE SANTÉ
SIMPLE ET GRATUITE**

Vous avez juste à vous inscrire sur
le site etudiant-etranger.ameli.fr
et suivre les démarches indiquées.



→ VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE EN 2020

Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement de vos frais de santé, vous devez vous inscrire à l'Assurance Maladie française, gratuite pour les étudiants.



1- Inscrivez-vous
sur le site dédié à
l'accueil des étudiants
dès votre inscription
dans votre établissement
d'enseignement supérieur :
etudiant-etrananger.ameli.fr



2- Déposez
vos pièces justificatives obligatoires :
- **une attestation de scolarité pour l'année en cours**
- **un justificatif d'identité**
- **un justificatif d'état civil**
- **un relevé d'identité bancaire (IBAN)**
Il pourra vous être demandé des
pièces complémentaires
en fonction de votre pays d'origine.
Retrouvez toutes les informations
sur ameli.fr, rubrique
« Vous venez étudier en France ».



3- Créez
un compte personnel
sur le site ameli.fr
dès réception de votre
N° de Sécurité sociale
et demandez votre
carte Vitale.



5- Déclarez un médecin traitant
lors de votre première consultation.



4- Pour optimiser vos remboursements de santé,
choisissez une assurance complémentaire santé.

Si vous avez démarré vos études en France à la rentrée 2019 et que vous vous êtes inscrit sur le site d'affiliation etudiant-etrananger.ameli.fr : vous n'avez plus rien à faire.

Si vous ne vous étiez pas inscrit : faites-le, c'est obligatoire pour bénéficier des remboursements de vos frais de santé !

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

PAR MAIL

Connectez-vous
sur votre compte [ameli](http://ameli.fr),
rubrique « Ma messagerie ».

PAR TÉLÉPHONE

3646

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h30.

EN VOUS RENDANT

dans votre caisse
d'assurance maladie (CPAM).